



14ème législature

Question N° : 40089	De M. Michel Pajon (Socialiste, républicain et citoyen - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >politique à l'égard des handicapés	Analyse > autistes. perspectives.
Question publiée au JO le : 15/10/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Pajon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la diminution de la subvention accordée à la fédération Trisomie 21 France. Cette fédération regroupe les associations Trisomie 21 départementales, qui accompagnent les personnes porteuses d'une trisomie 21 dès le plus jeune âge par des actions rééducatives et thérapeutiques. Ces associations favorisent l'insertion sociale de près de 3 000 personnes aujourd'hui en France. Une réduction de la subvention accordée à cette fédération se traduirait par la suppression du poste de directeur fédéral, une diminution des actions menées par la fédération et peut-être à terme par la fermeture du centre de formation fédéral. Il lui demande donc de bien vouloir maintenir à son niveau actuel la subvention attribuée à la fédération Trisomie 21 France ou de la faire bénéficier, comme cela a été le cas par le passé, de la mise à disposition d'un fonctionnaire de l'éducation nationale.